

Décret n° 2001-164 du 11 Avril 2001
portant nomination au ministère de l'équipement
et des travaux publics

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n°98-134 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation du ministère de l'équipement et des travaux publics ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs;

Vu le décret n°99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE :

Article premier. - M^r(Marcel)MAPANGA est nommé directeur du contrôle et de l'orientation au ministère de l'équipement et des travaux publics.

Article 2. - M^r(Marcel) MAPANGA percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3. - Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de M^r(Marcel)MAPANGA, sera enregistré, inséré au Journal Officiel ~~et communiqué partout où besoin sera./-~~

Fait à Brazzaville, le 11 Avril 2001.

Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre de l'équipement
et des travaux publics,

Général de Brigade Florent NTSIBA

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,

Mathias DZON